



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

Pour la Maison de la Vigne et des Saveurs, une convention de producteur avec :

- Caves Jules Gautret et d'encaisser le chèque de 115 €,
- TASTET M. Tuleau et d'encaisser le chèque de 50€,
- BODARD SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- SCEA LES GROIES et d'encaisser le chèque de 115 €,
- PLAIZE SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- LES 3 PROMISES SARL et d'encaisser le chèque de 50€,
- TANGUIDE GUY et FILS et d'encaisser le chèque de 115 €,
- ALLARY TONNELLERIE et d'encaisser le chèque de 50€,
- MINAULT Carole Plantes et Plumes et d'encaisser le chèque de 50€,
- EARL LE PONT – M. PIAUD et d'encaisser le chèque de 50€,
- LABLANCHE SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- LULU BALANDINE – Boutin Magali et d'encaisser le chèque de 50€,
- CAZULET Stéphane et d'encaisser le chèque de 115 €,
- OUVRARD Alain et Sylviane et d'encaisser le chèque de 50€,

Fait à Jonzac,  
Le

31 JAN. 2025

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex